

101 N° 2 1979

La parabole du mauvais riche et du pauvre
Lazare. Antithèse de la parabole de
l'intendant asticieux

André FEUILLET

p. 212 - 223

<https://www.nrt.be/fr/articles/la-parabole-du-mauvais-riche-et-du-pauvre-lazare-antithese-de-la-parabole-de-l-intendant-asticieux-1030>

La parabole du mauvais riche et du pauvre Lazare

(Lc 16, 19-31)

antithèse de la parabole de l'intendant astucieux

(Lc 16, 1-9)

Le chapitre 16 de saint Luc commence par la parabole de l'intendant astucieux et se termine par celle du mauvais riche et du pauvre Lazare. Ces deux péripécies sont elles-mêmes séparées par un discours extraparabolique dont une partie (16, 10-13) se rapporte clairement à la parabole qui précède, tandis que l'autre partie (16, 14-18) semble bien vouloir annoncer la parabole qui suit.

Tout le monde sait les discussions innombrables auxquelles a donné lieu l'intendant astucieux. Dans le complément ajouté à son *Histoire de la Tradition Synoptique*, R. Bultmann répartit les diverses interprétations de ce texte en trois catégories : les interprétations morales, les interprétations eschatologiques, les interprétations allégoriques¹. Au reste, le désaccord ne porte pas seulement sur l'explication de ce passage évangélique, mais encore sur l'extension de la parabole primitive et sur les remaniements qu'elle a pu subir : faut-il arrêter le texte originel au v. 7, ou bien au v. 8^a, ou bien au v. 8^b, ou bien seulement au v. 9 ?

Dans les pages qui suivent nous ne nous arrêterons pas à l'exposé de tous ces problèmes. Nous prendrons le texte de Lc 16 tel qu'il se présente à nous actuellement, et de plus nous ne traiterons de la parabole de l'intendant astucieux que dans la mesure où elle nous suggère des vues nouvelles sur l'autre parabole, celle du mauvais riche et de Lazare. Dans un cas comme dans l'autre, c'est à apporter quelque chose de neuf que nous nous attacherons. Le caractère très fragmentaire de cette étude explique pourquoi les indications bibliographiques y sont réduites au minimum.

1. *Die Geschichte der Synoptischen Tradition*. Ergänzungsheft, Göttingen, 1971, p. 70.

I. — LA COMMUNION ENTRE LES RICHES ET LES PAUVRES
ÉTABLIE PAR LE PARTAGE DES RICHESSES
DANS LA PARABOLE DE L'INTENDANT ASTUCIEUX

Nous nous rangeons à l'avis des nombreux exégètes qui estiment qu'il ne faut arrêter la parabole de l'intendant astucieux qu'au v. 9, déjà préparé par le v. 4 : « afin qu'il y en ait qui m'accueillent chez eux » (v. 4) ; « afin qu'ils vous accueillent dans les tentes éternelles » (v. 9). De plus nous pensons avec J. Wellhausen et E. Percy que cette parabole entend mettre en pleine lumière une habileté surnaturelle dans l'usage des richesses, qui au fond n'appartiennent qu'à Dieu et dont les propriétaires humains ne sont que les gérants. De la sorte, ce qui peut n'être qu'une astuce malhonnête dans la conduite de l'intendant de la parabole « fils de ce monde-ci » (v. 8) : à savoir nous procurer des amis avec de l'argent qui est celui d'un autre et dont nous ne sommes que les intendants, devient un acte de vertu hautement recommandé dans l'application de la parabole exprimée au v. 9².

La conception des biens matériels que présuppose cette exégèse : Dieu seul en est le maître absolu, et il les confie à des hommes qui doivent se regarder comme ses intendants, explique le choix même qui est fait du personnage de l'intendant. Ce thème de l'intendance se retrouve d'ailleurs en d'autres paraboles évangéliques où il revêt une portée analogue : les mines de *Lc* 19, 11-27, les talents de *Mt* 25, 14-30, l'intendant fidèle et l'intendant pervers de *Lc* 12, 41-48 et de *Mt* 24, 45-51. Il y a encore le mot « mammon » (*mamōnas*) employé ici pour désigner l'argent : ce vocable est calqué sur un terme araméen qui revient de temps en temps dans la Mishna (par exemple : *Ab* 2, 12 ; *Sanh.* 1, 1) et dans les Targums et

2. Citant J. WELLHAUSEN, *Das Evangelium Lucas*, Berlin, 1904, p. 87, E. PERCY écrit notamment : « Der allgemeinen Bemerkung in 16, 8 wird erst durch 16, 9 die eigentliche Spitze aufgesetzt, und gerade 16, 9 ist durch 16, 4 schon vorbereitet und angelegt. Der Mamon... gehört dem Menschen nicht mit Recht, sondern Gott. Indessen Gott verlangt, man solle das von ihm anvertraute Gut verschenken und sich Freunde damit machen, so wie es der Verwalter tut — Gotte gegenüber ist das Treue was gegenüber dem menschlichen Herrn Untreue ist. Dieses Verständnis der Parabol hat für sich dass das tertium comparationis nicht vage, sondern klar und bestimmt ist » (*Die Botschaft Jesu. Eine Traditions-kritische und Exegetische Untersuchung*, Lund, 1953, p. 166). Il y a une trentaine d'années nous avons déjà soutenu une explication semblable, que nous avons l'intention de reprendre prochainement en la complétant : *Les riches intendants du Christ* (*Luc*, XVI, 1-3), dans *Recherches de science religieuse* 34 (1947) 30-54. Une interprétation identique a été défendue par P. BIGO, *La richesse comme intendance dans l'Evangile*, dans *NPT* 87 (1965) 267-271.

qui probablement, par son étymologie, évoque l'idée d'un dépôt confié³.

On peut encore faire valoir qu'une pareille idée de la richesse et de la propriété est tout à fait conforme à la mentalité biblique : dans l'Ancien Testament on constate une limitation du droit de propriété dans la législation sur l'année sabbatique (*Ex* 23, 11 ; *Dt* 15, 1-10) et sur l'année jubilaire (*Lv* 25). Quelles que soient les difficultés historiques que soulève la mise en pratique de la loi jubilaire (on n'en trouve pas trace dans l'histoire d'Israël), l'affirmation des textes sacerdotaux demeure, et elle est très nette : c'est Yahvé seul qui est le propriétaire absolu du sol.

La donnée sans doute la plus étonnante de la parabole de l'intendant astucieux telle que nous la comprenons, c'est celle-ci : par le moyen de la richesse, dont le Christ impose à ses détenteurs le devoir de la partager avec les pauvres, il est prévu qu'une sorte de communion spirituelle pourra ainsi s'instaurer entre les hommes : aux pauvres les riches donneront du matériel, s'en faisant par ce moyen non pas des protégés regardés de haut, mais de véritables amis, et les pauvres en retour donneront à leurs bienfaiteurs du spirituel. Il est dit qu'ils les accueilleront dans « les tentes éternelles » : désignation du lieu de la félicité éternelle qu'on ne retrouve ailleurs ni dans l'Ancien Testament, ni dans la littérature juive, ni dans le reste du Nouveau Testament et qui doit sans doute provenir d'une transposition eschatologique de la fête des Tentes (cf. *Za* 14, 16-21). Si les hommes évitaient de se conduire en propriétaires absolus de ce qu'ils ont reçu de Dieu, il pourrait de la sorte y avoir entre eux un admirable échange qui, aux relations d'indifférence ou d'hostilité, substituerait des rapports d'amitié.

Cette affirmation que les pauvres recevront dans « les tentes éternelles », c'est-à-dire dans la béatitude céleste, les riches qui les auront secourus, c'est là certes un trait tout à fait inattendu et étonnant. Et pourtant il est exprimé en toute clarté au v. 9. Les explications qui ont cherché à l'écarter ou à l'édulcorer ne peuvent guère être retenues. En voici trois exemples. Mal accueillie a été l'exégèse de R. Pautrel, d'ailleurs simple conjecture, qui, découvrant dans le substrat araméen de la formule « tentes éternelles » un jeu de mots (= « gages éternels ») transformait l'histoire de l'intendant en un exemple à rebours et en une cinglante satire de

3. *Theologisches Wörterbuch zum N.T.*, IV, art. *mamōnas* (Fr. HAUCK), p. 390.

l'hypocrisie des Pharisiens ⁴. J.F. Williams a proposé de voir dans les amis qui accueillent les riches généreux une simple personnification de leurs aumônes ⁵. D'autres ont supposé que le pluriel « ils vous accueillent » équivaldrait à une tournure impersonnelle se rapportant à Dieu lui-même comme en *Lc* 6, 38 : « c'est une bonne mesure qu'ils verseront dans votre sein », et *Lc* 12, 20 : « cette nuit même ils vont te redemander ton âme » ⁶. Ces deux dernières explications se heurtent à la même objection : le sujet du verbe « accueillir » en *Lc* 16, 9 ne peut être que les pauvres secourus et transformés en amis dont il vient d'être question.

Les versets 10-13 du discours extraparabolique confirment ce que nous venons de dire. Matériellement ils se rattachent à la parabole non seulement par le mot *mammon* (vv. 11 et 13), mais encore par l'emploi des termes « fidèle » (*pistos* : vv. 10, 11, 12) et « confier » (*pisteuein* : v. 12), qui ont pour substrat araméen des mots de même racine que *mammon*, une fois acceptée la dérivation la plus communément admise de ce dernier vocable ⁷. Sur le plan doctrinal les versets 10-12 développent une pensée qui complète celle de la parabole, au moins telle que nous l'avons comprise : les grands biens qui sont les biens véritables de l'homme ne peuvent être confiés à quiconque s'est montré mauvais intendant dans le maniement des richesses matérielles, qui sont des biens d'ordre très inférieur et au fond « étrangers » à l'homme (la Bible de Jérusalem commente : « extérieurs à l'homme »).

Notons en passant que, dans les Epîtres Pastorales, qui présentent des attaches doctrinales et linguistiques si profondes avec l'ensemble de l'œuvre lucanienne : troisième évangile et Actes des Apôtres, on trouve un raisonnement analogue quand il s'agit du choix des membres de la hiérarchie : qui se montre incapable du moins ne saurait être capable du plus ; pour recevoir une charge dans la maison de Dieu, il faut avoir fourni les preuves qu'on est capable d'en remplir une autre plus humble et plus facile : la direction de son propre foyer : *1 Tm* 3, 2-5.12 ; *Tt* 1, 6ss ⁸.

4. « *Aeterna tabernacula* » (*Luc XVI, 9*), dans *Recherches de science religieuse* 30 (1940) 307-327.

5. *Is Almsgiving the Point of the Unjust Steward?*, dans *Journal of Biblical Literature* 83 (1964) 293-297.

6. Cette explication est p.ex. celle de J.M. CREED, *The Gospel according to St Luke*, London, 1953, p. 205. Elle est signalée comme possible dans la TOB, p. 250, note m.

7. Cf. Fr. HAUCK, dans *TWNT*, loc. cit.

8. Nous renvoyons à notre étude, *La doctrine des Epîtres Pastorales et leurs affinités avec l'œuvre lucanienne*, dans *Revue Thomiste* 78 (1978) 181-225 — et spécialement 209-212.

II. — L'ABSENCE DE PARTAGE ET DE COMMUNION ENTRE LES RICHES ET LES PAUVRES

DANS LA PARABOLE DU MAUVAIS RICHE ET DU PAUVRE LAZARE

Beaucoup d'auteurs ont fait remarquer justement que, dans la parabole de *Lc 16, 19-31*, c'est le mauvais riche qui est le personnage principal ; c'est pourquoi il est préférable d'intituler cette parabole le mauvais riche et le pauvre Lazare. Nous ne voulons pas parler ici de la préhistoire de ce morceau et des hypothèses qu'on a formulées à ce sujet, hypothèses en partie occasionnées par cette particularité : le pauvre porte un nom propre : Lazare, ce qui est inhabituel dans les paraboles évangéliques⁹. Nous ne nous intéressons qu'à la forme actuelle du récit qui comporte deux parties bien distinctes : la première partie (vv. 19-26) décrit le renversement total des situations du riche et du pauvre, renversement qui se produit au moment de leur mort ; dans la seconde partie (vv. 27-31) on dirait que le drame recommence, et alors il n'est plus question de Lazare, mais seulement de la prière du riche qui, bien qu'inspirée par des sentiments en apparence tout à fait louables, est cependant repoussée.

S'il n'y a pas unanimité, il existe à tout le moins un large consensus dans l'interprétation du mauvais riche et du pauvre Lazare. Peu de commentateurs seraient disposés à souscrire à l'exégèse paradoxale de D. Buzy, selon laquelle, si Lazare se trouvait habituellement à la porte du riche, c'est parce qu'il y trouvait son compte et qu'on lui distribuait des aumônes¹⁰. Cette parabole enseignerait seulement que, dans l'autre monde, les heureux de ce monde peuvent devenir des réprouvés, et les misérables des bienheureux. Avec raison Lagrange juge avec sévérité cette explication¹¹. Si au v. 21 il faut rejeter le texte de la Vulgate selon lequel on ne donnait rien à Lazare (*et nemo illi dabat*, leçon qui est ignorée de la très grande majorité des manuscrits grecs et provient de la parabole de l'enfant prodigue, *Lc 15, 16*), n'est-il pas dit que Lazare « aurait bien voulu se rassasier de ce qui tombait de la table du riche », ce qui fait supposer qu'il ne recevait rien du riche ? Et la finale de la parabole ne laisse-t-elle pas entendre clairement que celui-ci ne tenait aucun compte des enseignements de la Loi mosaïque et des prophètes sur les devoirs envers les pauvres (vv. 29 et 31) ?

La plupart des commentateurs estiment avec raison que le riche de notre parabole est un mauvais riche et que *Lc 16, 19-31* dénonce le danger du mauvais usage des richesses. On interprète ainsi le

9. R. BULTMANN, *Die Geschichte . . .*, p. 212-213 ; *Ergänzungsheft*, p. 73.

10. *Les Paraboles*, Paris, 1948, p. 371-372, 390.

11. Dans *Revue Biblique* 42 (1933) 444 (recension de l'ouvrage de D. Buzy).

texte : quiconque n'est préoccupé que de jouir des biens qu'il possède sans se soucier des pauvres se condamne lui-même à la damnation éternelle. J. Jeremias songe lui aussi à un enseignement de ce genre, mais il estime que c'est sur la seconde partie du récit que porte l'accent, si bien que la parabole serait destinée avant tout à « avertir de la catastrophe imminente des hommes qui ressemblent aux frères de ce riche »¹².

Nous ne prétendons pas que ces points de vue seraient entièrement faux. Mais nous pensons qu'il faut absolument les compléter et que notre parabole revêt une signification beaucoup plus profonde quand on y voit la contrepartie de l'intendant astucieux ; elle devient ainsi une sévère leçon adressée aux riches qui refusent de s'ouvrir à toute perspective de partage de leurs richesses et de communion fraternelle avec leur prochain malheureux. Nous allons constater qu'il en est bien ainsi en examinant brièvement les trois phases du drame que décrit notre parabole : le riche et le pauvre sur la terre (vv. 19-21), le riche et le pauvre dans l'autre monde (vv. 22-26), la prière du riche en faveur de ses cinq frères (vv. 27-31).

Premier tableau : le riche et le pauvre sur la terre (vv. 19-21)

Certains interprètes imaginent la conduite vertueuse qui vaudra ensuite au pauvre Lazare d'accéder à la béatitude éternelle¹³. Or le texte évangélique ne dit rien à ce sujet. Il ne faudrait pas en conclure qu'il promet le paradis à tous les indigents sans distinction et qu'un mendiant tel que Lazare est assuré de l'obtenir. Le pauvre Lazare n'est là que pour mettre en évidence la dureté de cœur du riche ; il n'est que le représentant des malheureux dont le riche devrait avoir pitié.

Quoique de toute évidence la parabole soit une protestation contre le mauvais usage des biens matériels, elle ne dit pas cependant que le riche ait acquis sa fortune par des moyens frauduleux ni qu'il la gaspille en se livrant à la débauche ; un trait surtout étonne : comment se fait-il que le texte ne fournisse aucun renseignement concret sur l'inhumanité du riche à l'endroit du pauvre Lazare ? C'est cette omission assez extraordinaire qu'invoque le P. Buzy pour soutenir l'interprétation invraisemblable que nous avons critiquée plus haut.

12. *Les Paraboles de Jésus*, traduction de B. HUBSCH, Le Puy-Lyon, 1962, p. 175.

13. Cf. p.ex. J.N. GELDENHUIJS, *Commentary on the Gospel of Luke*, London-Edinburgh, 1956, p. 426 : quand Lazare était sur la terre, il acceptait ses souffrances sans se plaindre, il ne permettait pas qu'elles le détournent de Dieu, il n'avait pas un mot de haine ou même de blâme à l'endroit de l'homme riche, etc.

Puisque les détails des paraboles évangéliques sont d'ordinaire choisis en fonction de la leçon qui nous est proposée, on est ainsi conduit à la conclusion suivante : ce que le texte évangélique entend souligner, c'est uniquement la juxtaposition révoltante de l'opulence extrême et de la misère extrême, sans que celui qui est riche se soucie le moins du monde d'entrer en rapport de communion avec celui qui est pauvre en lui faisant part de ses biens. Nous avons là l'antithèse exacte du comportement demandé aux riches dans la parabole de l'intendant astucieux : ne doivent-ils pas se servir de leur argent pour se faire des amis parmi les pauvres ?

Deuxième tableau : le riche et le pauvre dans l'autre monde (vv. 22-26)

Tout en soulignant unanimement que notre parabole ne doit absolument pas être prise pour une description de la vie de l'au-delà, observation dont souvent on n'a pas tenu assez compte dans l'utilisation spirituelle ou pastorale de ce morceau, les interprétations courantes en laissent en partie inexpliqués les détails imagés et le petit drame qui s'y rattache. Voici comment nous croyons pouvoir interpréter ce langage.

Le mauvais riche s'adresse à Abraham, et, par lui à Lazare pour obtenir un adoucissement à son tourment. Le rôle de surintendant des biens célestes dévolu ainsi à Abraham et celui d'intendant des mêmes biens attribué à Lazare correspondent à ce qui est dit dans l'intendant astucieux des pauvres secourus par les riches ; rappelons que ce sont eux qui reçoivent leurs bienfaiteurs dans les tentes éternelles.

Le v. 25 : « Souviens-toi que tu as reçu tes biens pendant ta vie et Lazare pareillement les maux ; maintenant ici il est consolé et toi, tu es tourmenté » ne doit certes pas être compris comme si Abraham voulait simplement dire : chacun son tour ; il est normal que ceux qui ont eu sur la terre toutes les jouissances pâtissent maintenant, et inversement. Cette déclaration se réfère à un fait absolument anormal et contraire à la volonté divine : la juxtaposition révoltante de l'extrême misère et de l'extrême opulence telle qu'elle est décrite aux vv. 19-21 ; elle doit donc être expliquée à partir des idées de partage et de communion qui sont à la base de l'intendant astucieux. Par conséquent elle signifie ceci : quand tous les deux vous étiez sur la terre, plongés toi dans ton luxe insolent et Lazare dans la détresse, vous demeuriez sans aucune communication l'un avec l'autre ; vous viviez totalement séparés ; la richesse que tu regardais comme ta propriété absolue et le but de ton existence (il faut remarquer l'expression emphatique

« tes biens » : *ta agatha sou*, au lieu de « les biens » ou « des biens ») n'a jamais été utilisée par toi pour faire de Lazare ton ami ; maintenant cette même absence de partage et de communion ne fait que se perpétuer, et Lazare qui est heureux ne peut d'aucune façon entrer en rapport avec toi pour te secourir dans ta souffrance ; ce n'est absolument pas sa faute s'il en est ainsi.

On lit au v. 26 : « Entre vous et nous un grand abîme (*chasma mega*) a été fixé, en sorte que ceux qui voudraient passer d'ici chez vous ne le peuvent pas, pas plus qu'on ne traverse de là-bas chez nous ». On a fait remarquer que cette image du grand abîme *séparant* deux régions opposées du royaume des morts ne se retrouve nulle part ailleurs, ni dans les descriptions bibliques, ni dans les descriptions juives de l'au-delà¹⁴. Sa présence ici, que souvent on ne se donne pas la peine de justifier, s'explique aisément dans la perspective qui est la nôtre. Plutôt qu'un simple symbole de « l'impossibilité pour les élus comme pour les damnés de changer leur destin », ainsi que le pense la Nouvelle Bible de Jérusalem (p. 1507, note d), n'est-elle pas l'opposé de l'idéal de partage et de communion qui nous est décrit par l'intendant astucieux ? Un gouffre mis entre des personnes signifie leur définitive séparation, et non pas uniquement l'immutabilité de leurs destinées respectives. Sur la terre il existait déjà un gouffre, sans aucune communication, entre l'opulence du riche et la misère de Lazare ; cette situation se prolonge dans l'au-delà : le châtement divin n'est pas quelque chose qui s'ajouterait de l'extérieur aux actes mauvais ; ceux-ci portent en eux-mêmes leur fruit amer de séparation d'avec Dieu et d'avec les hommes¹⁵.

La signification fondamentale de notre parabole, du moins de sa partie principale (vv. 19-26), paraît donc être la suivante : en fermant son cœur à tout sentiment de pitié, en se barricadant délibérément dans un univers totalement clos qui veut ignorer la misère et les souffrances de leur prochain, les riches se préparent

14. Observation de TOB, p. 252, note o. Même remarque chez A. PLUMMER, *The Gospel according to St Luke*, Edinburgh, 1951, p. 396.

15. Au v. 26 la lecture *en pasi toutois*, attestée par le Sinaiticus et le Vaticanus, est généralement préférée à *epi pasi toutois* de A, D. La traduction de cette locution est très discutée. Le plus simple est peut-être de la rendre littéralement par « en tout cela », comme le fait par exemple E. DELEBECQUE (*Évangile de Luc*, Paris, 1976, p. 106), et de penser qu'elle introduit une précision à la situation eschatologique qui vient d'être décrite. L'essentiel est de bien comprendre que cette situation eschatologique, avec la séparation radicale du mauvais riche et du pauvre Lazare, est, comme on l'a dit, le correspondant, l'antithèse et la conséquence des « profondeurs creusées entre le riche et son prochain par son aveugle soif de jouissance » (H. GOLLWITZER, *La joie de Dieu. Commentaire de l'Évangile de Luc*, Neuchâtel Paris, 1958, p. 175).

eux-mêmes sur la terre la punition impitoyable et définitive à laquelle ils seront condamnés après leur mort : ils sont eux-mêmes ici-bas les artisans de leur perte éternelle ; en opposition avec 16, 9, où les pauvres récompensés par Dieu reçoivent leurs bienfaiteurs dans les tentes éternelles, la perte éternelle est conçue en ce passage comme une absence totale de communion qui résulte du refus délibéré sur la terre de toute communion fraternelle.

Troisième tableau : la prière du riche en faveur de ses frères
(vv. 27-31)

Uniquement pour les besoins de l'enseignement parabolique, le second tableau nous avait déjà mis en présence d'un fait étrange : le pauvre et le riche sont censés conserver dans l'au-delà un corps semblable au nôtre, puisque le riche voudrait que Lazare trempe le bout de son doigt dans l'eau pour lui rafraîchir la langue. Le troisième tableau nous offre une donnée tout aussi singulière : le riche, bien que réprouvé, éprouve de la tendresse et de la sollicitude à l'endroit de ses cinq frères qui sont encore sur la terre ; il voudrait leur épargner le châtement qu'il endure.

Pourquoi toute cette mise en scène, et aussi ce rebondissement du drame, qui paraît briser l'unité de la parabole ? Ceux qui ont supposé que celle-ci s'inspire d'un thème connu dans l'Égypte ancienne ou dans le judaïsme verraient volontiers ici la partie principale du récit parabolique. C'est le cas par exemple de J. Jeremias, ainsi que nous l'avons dit. C'est le cas encore de la *TOB* (p. 252, note c). Il y a là, nous semble-t-il, une exagération. Mais, d'un autre côté, il est bien vrai qu'on ne saurait être satisfait par les explications courantes qui ne voient dans ces versets 27-31 qu'un *confirmatur* de la leçon exprimée dans la première partie de la parabole¹⁶.

Selon nous, ces versets sont destinés à répondre à une difficulté. Les conceptions si élevées sur la richesse que nous trouvons exprimées en *Lc* 16,1-13, et qu'illustrent encore par un exemple a *contrario* le mauvais riche et le pauvre Lazare, sont nouvelles, et c'est en vain qu'on en chercherait la formulation dans l'Ancien Testament. Dès lors on était en droit d'objecter : un riche comme celui de notre parabole pouvait-il être condamné pour n'avoir pas tenu compte d'une doctrine qu'il ignorait ? La réponse à cette objection nous est donnée par Abraham : la Loi de Moïse et les Prophètes *suffisaient* pour instruire un Israélite sur le bon usage

16. Cf. p.ex. ce que dit J. PIROT, *Paraboles et Allégories Évangéliques*, Paris, 1940, p. 226-227.

des biens matériels : que de passages n'y recommandent-ils pas la charité envers les pauvres, du moins à l'intérieur du peuple choisi (*Ex* 22, 24 ; *Dt* 24, 6.10-13 ; *Am* 6, 4 ; 8, 4 ; *Is* 58, 7, etc.) ? Et les Psaumes ne nous répètent-ils pas sans cesse que les pauvres, qui sont en même temps petits devant Dieu, sont ses amis privilégiés ?

Cette explication, nous ne l'inventons pas, puisqu'elle nous est donnée en termes formels dans l'introduction à la parabole du mauvais riche et de Lazare : *Lc* 16, 14-18. Nous n'avons pas à commenter ici ces difficiles versets¹⁷. Rappelons-en seulement la donnée fondamentale. Aux Pharisiens « amis de l'argent » qui narguaient l'enseignement sur la richesse donné en *Lc* 16, 1-13, Jésus réplique en substance : ne vous figurez pas que votre richesse soit une preuve de votre justice, même si dans l'Ancien Testament les biens matériels sont souvent présentés comme une bénédiction divine à ce point que l'on concevait mal un serviteur de Dieu vivant et mourant dans le dénuement. En effet, l'ère de la Loi et des Prophètes s'est terminée avec Jean-Baptiste, et depuis lors une économie nouvelle a commencé. Elle est d'ailleurs telle que, même si elle semble bouleverser les anciennes conceptions sur la richesse, en réalité elle ne fait que perfectionner la Loi ancienne, dont pas un seul trait ne saurait périr et dont le Christ réalise l'intention profonde.

La péricope de *Lc* 16, 14-18 fait le tourment des commentateurs : on se demande pourquoi ont été placées là ces diverses sentences et quel rapport elles peuvent bien avoir avec leur contexte. Reposant sur la mention de la Loi (Moïse) et des Prophètes commune aux versets 16-17 et aux versets 29-31, notre commentaire fait d'une pierre deux coups : d'une part il explique mieux la place assignée à *Lc* 16, 14-18 juste avant la parabole du mauvais riche ; d'autre part il donne une signification beaucoup plus précise à la finale de cette parabole.

CONCLUSION

Si l'étude qui précède est exacte, le chapitre 16 de saint Luc jouit d'une grande unité doctrinale, et les deux paraboles qui en

17. La difficulté principale consiste à établir le rapport de ces versets avec ce qui précède et ce qui suit, car, comme le dit Lagrange, « il n'est pas vraisemblable que Luc ait mis là bout à bout des aphorismes dont il n'avait pas ailleurs l'emploi sans se préoccuper du contexte » : *Evangile selon saint Luc*, Paris, 1927, p. 438. Il n'est pas nécessaire que nous traitions ici ce problème ardu.

constituent l'élément principal : l'intendant astucieux et le mauvais riche, sont intimement liées entre elles¹⁸. Il y a correspondance et antithèse entre la communion eschatologique proclamée par 16, 9 : « afin qu'ils vous accueillent dans les tentes éternelles » et la suppression définitive de toute communion affirmée par 16, 26 : « entre vous et nous un grand abîme a été fixé »¹⁹. L'enseignement sur la richesse que nous croyons pouvoir dégager de tout cet ensemble est ainsi nettement plus profond et plus percutant que celui qu'on y découvre d'ordinaire. Et il est plus actuel que jamais.

Est-il besoin de faire observer qu'une conception semblable des biens matériels et de la propriété s'affirme dans la description faite par les Actes des Apôtres de l'existence de la communauté chrétienne ? Il y est question de la « communion » (*koinônia*) entre chrétiens, ce qui d'après le contexte doit s'entendre d'abord, sinon exclusivement, de la communauté des biens. Voici les passages principaux de cette description : « Ils se montraient assidus à l'enseignement des apôtres, fidèles à la communion, à la fraction du pain et aux prières... Tous les croyants ensemble mettaient tout en commun, ils vendaient leurs propriétés et leurs biens et en partageaient le prix entre tous selon les besoins de chacun. La multitude des croyants n'avait qu'un cœur et qu'une âme. Nul ne disait sien ce qui lui appartenait, mais entre eux tout était commun... Aussi parmi eux nul n'était dans le besoin, car tous ceux qui possédaient des terres ou des maisons les vendaient, apportaient le prix de la vente et le déposaient aux pieds des apôtres. On distribuait alors à chacun selon ses besoins » (Ac 2, 42-44 ; 4, 32.34-35).

On a parfois cru discerner dans la rédaction de ces versets des influences grecques, en particulier l'action du thème pythagoricien et platonicien de la communauté des biens ; d'autres préfèrent songer aux Esséniens²⁰. Même si ces emprunts étaient prouvés, ils ne

18. La plupart des commentateurs omettent de relever ce rapport étroit entre les deux paraboles. Il est toutefois souligné avec bonheur par A. SCHLATTER qui déclare : ces deux paraboles « forment une paire : l'intendant astucieux emploie comme il faut son argent, le riche se trompe dans l'usage qu'il fait du sien ; aux paysans que l'intendant a gratifiés correspond Lazare que le riche laisse mourir dans sa misère ; l'intendant est reçu dans les tentes de ceux qu'il a obligés ; c'est en vain que le riche sollicite de Lazare une goutte d'eau ; il en est séparé par un gouffre que personne ne peut franchir » : *Die Evangelien nach Markus und Lukas*, Stuttgart, 1954, p. 331.

19. Cela n'empêche nullement d'admettre que l'action exprimée par le verbe « a été fixé » corresponde à une volonté divine : comme nous l'avons déjà dit, tout en étant un châtement divin, cette situation tragique n'en est pas moins d'abord le résultat du péché de l'homme.

20. Cf. p.ex. L. CERFAUX, *La première communauté chrétienne à Jérusalem* (Ac II, 41 - V, 42), dans *Recueil Lucien Cerfaux*, t. II, Gembloux, 1954, p. 150-152 ; E. HAENCHEN, *Die Apostelgeschichte*, Göttingen, 1956, p. 194-196.

devraient pas faire illusion : l'idéal qui inspire la conduite des premiers chrétiens est purement évangélique ; en particulier il est dans le prolongement de ce que nous enseigne le chapitre 16 du troisième évangile sur le bon usage des richesses ; le partage et la mise en commun des biens s'opposent à la juxtaposition criante de l'univers de l'opulence et de l'univers de la misère telle que la stigmatise la parabole du mauvais riche et du pauvre Lazare.

F 75018 Paris

11, rue Georgette-Agutte

A. FEUILLET